

FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENT

ÉCOLE DE TENNIS

NOM :

PRÉNOM :

Date de naissance : _____ Licence FFT (si déjà licencié(e)) : _____

Adhérent mineur : ☐ OUI ☐ NON

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél. (portable) : _____ Tél. (fixe) : _____

E-mail (EN MAJUSCULE) : _____

MINEURS

Atteste avoir répondu par la négative à toutes les rubriques du questionnaire de santé QS SPORTS Cerfa n° 15699*01

OUI

NON

Si réponse négative à la question précédente, certificat médical (de moins de 6 mois) autorisant la pratique du tennis.

OUI

NON

J'autorise l'adhérent mineur désigné plus haut à rentrer, après les cours, par ses propres moyens et décharge le Club et ses animateurs de toute responsabilité pour tout évènement, incluant le transport, survenu dès qu'il quitte le lieu des activités du club.

OUI

NON

J'autorise les dirigeants du Club à prendre, en cas d'accident, toute décision concernant la prise en charge médicale de mon enfant mineur.

OUI

NON

entourer la mention utile



COURS COLLECTIFS (licence comprise)

loisir 1h / semaine

Compétition 1h30 / semaine

ENFANTS (3 -> 12 ans)

240 €

ADOS (13 -> 17 ans)

340 €

ADULTES (18 ans et +)

420 €

520 € (validation par le club)

TENUP

Désormais, le paiement des cours, des carnets de tickets, l'inscription en tennis libre ou de toute autre prestation offerte par le club se fait dans l'application TENUP via HelloAsso (possibilité de payer en plusieurs fois). La création de votre compte TENUP se fait avec votre numéro de licence.

RIB TCSM

IBAN : FR76 1027 8061 2200 0203 3360 169

BIC : CMCIFR2A

Nom :

Paraphe :

- Les adhésions donnent un accès illimité à l'ensemble des courts extérieurs du tennis club. L'accès aux courts pour les mineurs de moins de 13 ans, en dehors des leçons, n'est possible qu'avec un adulte inscrit en cours ou en accès libre. La réservation préalable des courts est obligatoire via l'application TENU. Un justificatif d'adhésion peut être demandé à tout moment par le personnel du club lors de l'utilisation des terrains.

- Toute adhésion au Tennis Club de Saint-Maurice est définitive. Aucun remboursement en cas de départ anticipé.

- Je reconnais que l'adhésion au TCSM entraîne l'acceptation du règlement intérieur de celui-ci et des règlements de la Fédération Française de Tennis (FFT).

- Je reconnais avoir pris conscience des risques inhérents à la pratique sportive et avoir été informé et pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence.

- L'adhésion au Club entraîne de facto l'adhésion du membre à la Fédération Française de Tennis (dont ses organes déconcentrés : Ligue et Comités Départementaux).

- Je reconnais avoir été averti de l'intérêt de souscrire des garanties complémentaires proposées par la FFT afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel.

- J'atteste être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis en compétition, datant de moins de deux mois pour sa 1ère inscription. Pour le renouvellement de son inscription, j'atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS Sport Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

- J'autorise le TCSM, pour sa communication interne et/ou externe à utiliser, pour la saison 2025 / 2026, mon image, et cela sur tout support (notamment sur le site internet du club, les pages Facebook et Instagram).

Conformément à l'article 32 de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les informations communiquées par ce formulaire sont nécessaires pour l'inscription au TCSM, elles sont destinées au club et à la FFT pour l'obtention de la licence et la communication interne du club. Conformément aux dispositions des articles 39 et 40 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de mise à jour et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant : au TCSM par mail (tcs94410@gmail.com), à la FFT (Service « Organisation et Système d'Information ») fff@fft.fr ou par courrier à Fédération Française de Tennis - 2 avenue Gordon Bennett – 75116 PARIS.

Conditions de remboursement : l'adhésion et la cotisation à l'école de tennis restent dues en totalité en cas de départ ou d'interruption d'activité sportive en cours d'année, quelle qu'en soit le motif, y compris mutation professionnelle.

Lu et approuvé, le _____

Signature :

si inscription d'un mineur

Représentant légal : **NOM :**

Prénom :

TCSM : 9, avenue de la Villa Antony – 94410 SAINT-MAURICE

tcs94410@gmail.com

01 84 23 28 96